



Webinaire n°3 Développement économique international

Quels sont les nouveaux critères d'attractivité des territoires français ?

Vous souhaitez **développer l'action internationale de votre collectivité territoriale tout en renforçant l'attractivité de votre territoire et du territoire de votre partenaire** ? Cette fiche-repère a été conçue pour vous ! Cités Unies France vous accompagne pour mieux comprendre les acteurs et partenaires qui peuvent vous aider à développer votre action internationale économique.

Avec : **Cindy EMOND**, Responsable des études et des contenus éditoriaux

Mathieu DEJOUY, Délégué général

Du **CNER** (Fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation)



Objectif du webinaire : Faire connaître les nouveaux critères d'implantation des entreprises sur les territoires français, les attentes des talents et les leviers de coopération à partir d'une étude du CNER

Le CNER est une fédération âgée de 74 ans. Elle dispose de 130 agences sur le territoire (Hexagone et Outre-mer), 74 adhérents dont des collectivités, ce qui représente environ 3 070 agents et environ 10 000 développeurs économiques en France en ajoutant les services économiques des collectivités territoriales (intercommunalités, régions, départements). Parmi les missions du CNER se trouvent des missions d'attractivité économique, de l'accompagnement endogène – structuration et développement de filières, et, dans une moindre mesure, de l'accompagnement exogène – ouverture sur des territoires à l'international, accompagnement à l'innovation, ingénierie de projets sur de la recherche de foncier, tourisme d'affaires, ICC, ...

Pour rappel, les différentes missions des agences en fonction de l'échelon territorial sont les suivantes :

- 1) Agences régionales : cheffes de file du développement économique puisque les régions rédigent chaque année le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) ;
- 2) Les départements, depuis la loi NOTRe (2015) n'ont plus la compétence du développement économique sur des missions d'attractivité résidentielle, touristique, médicale ou de talents. Malgré tout, certains départements assurent encore cette mission de développement économique, en accord avec la région (Ex : Région Grand-Est) ;

- 3) Les intercommunalités et métropoles travaillent plutôt sur de l'endogène : aide aux entreprises déjà présentes sur le territoire à se développer, recherche de foncier, ingénierie de projets, financement et animation des écosystèmes territoriaux.

L'étude du CNER

Contexte de l'étude :

Les métiers évoluent et par conséquent les facteurs d'attractivité, surtout depuis la pandémie de COVID et la prise en compte de la nécessité de la transition écologique, d'où la mise en place de l'étude.

Résultats majeurs – Tendances macro :

- 1) **Changement de Paradigme** : les facteurs classiques ne suffisent plus à assurer l'attractivité du territoire. Passage du « hard » (infrastructures, fiscalité) au « soft » (qualité de vie, environnement sain, relations sociales aisées)
 - 2) **Axé sur l'humain** : hospitalité territoriale, accompagnement personnalisé des nouveaux arrivants : administratif, scolaire, loisirs (vie associative) ;
 - 3) **Intensification de la concurrence inter-territoires** (benchmark, marques territoriales) : notamment depuis certaines réformes (loi NOTRe, loi ZAN), on constate une montée en puissance des villes moyennes ; les jeunes générations n'ont pas les mêmes attentes que leurs prédécesseurs ; phénomène d'inversement des rapports de force employeur/employé, d'où la nécessité de fidéliser, d'avoir une organisation flexible du travail, de lancer des démarches RSE.
- **Attractivité économique** : climat d'incertitude mais maintien des piliers classiques → accès au marché, recherche, accessibilité du territoire + facteurs émergents → disponibilité de main d'œuvre, qualité du cadre de vie, climat, environnement sain et sans nuisances ;
 - **Attractivité résidentielle** : facteurs traditionnels immuables → logement abordable, services médicaux & éducatifs, accessibilité + émergence de nouveaux facteurs → qualité de vie, recherche de sens et d'équilibre, offre médicale ;
 - **Attractivité médicale** : attentes différentes d'avant → équilibre entre vie pro et vie perso, prise en compte du travail du conjoint, problème des déserts médicaux ; recherche de plateaux techniques et de collaborations dans le monde du travail.

Synthèse & leviers d'action :

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>Transition écologique :</p> <p>Sobriété foncière et verdissement</p> <p>Des agences recrutent désormais des spécialistes en énergie et climat</p> <p>Les mobilités douces conditionnent l'attractivité des territoires ruraux</p> | <p>Crise du logement :</p> <p>Les entreprises s'impliquent avec des aides ou investissements immobiliers</p> <p>Des partenariats public-privé émergent pour créer des solutions innovantes</p> | <p>Raréfaction des talents :</p> <p>Etudier les besoins en main d'œuvre et travailler avec les territoires pour des écoles spécialisées</p> <p>Développement des marques employeur</p> | <p>Déserts médicaux :</p> <p>Affrontement de plusieurs lois en cours au Parlement : régulation du nombre de médecins ou non ?</p> |
|---|---|---|--|

L'étude ajoute que ce qui repousse les investisseurs étrangers, avant le niveau de qualité de vie du territoire, reste tout de même la fiscalité, le coût du travail, la temporalité de l'investissement/implantation en France et l'accès au foncier.

N.B. : Il est ressorti de la présentation de l'étude du CNER que la dimension internationale n'y apparaissait que très peu. Cela s'explique par le fait que l'échantillon d'étude s'est concentré sur l'endogène et non l'exogène. Il est ressorti des échanges entre les territoires et le CNER que les investisseurs regardaient d'abord l'Europe, puis la France et enfin le territoire.

Ce constat n'est pas partagé par plusieurs collectivités qui ont pris la parole lors du webinaire, notamment la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Métropole de Nantes et le Conseil Départemental du Val d'Oise.

- Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) : les services des relations internationales de la CUD ont beaucoup aidé à faire profiter les entreprises locales du réseau international transfrontalier et à leur présenter des marchés qu'elles n'avaient pas envisagé. L'idée est de profiter du dynamisme international de la CUD pour recevoir des délégations étrangères. C'est une manière d'aborder le sujet plus facilement.
- Métropole de Nantes : surprise de l'absence de place faite à la relation des agences d'attractivité avec les services des Relations internationales des collectivités dans l'élaboration de leur stratégie de réponse aux nouveaux défis de l'attractivité. À la métropole, les deux services travaillent en lien étroit, les réseaux multi-acteurs offrant alors des opportunités d'attractivité aux entreprises étrangères.
- Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) : l'Agence économique départementale, le CEEVO, est très active à l'international : la première relation avec des préfectures japonaises remonte à 40 ans. Le CEEVO travaille main dans la main avec le service attractivité du CD du Val d'Oise afin d'engager une stratégie commune de prospection à l'international. L'agence d'attractivité du département est également membre du réseau des agences de DEVECO Européenne. Ce maillage à l'international donne des résultats : 65 entreprises japonaises sont implantées sur le territoire du Val d'Oise, 1200 entreprises sont à capitaux majoritairement étrangers. Cela s'explique par des facteurs classiques (infrastructures, proximité d'aéroports internationaux), mais aussi par la présence de golf, parc naturel, nombreux loisirs : ces facteurs d'attractivité sont mis en valeur dans l'argumentaire destiné aux étrangers.

CONCLUSION

Les politiques de Relations Internationales sont un outil d'attractivité intéressant, dans leur capacité à aller chercher des entreprises susceptibles de s'intéresser au territoire ou bien en tant qu'outil valorisant l'image de la collectivité territoriale sur sa capacité d'ouverture. Elles peuvent mettre en lumière les nouveaux facteurs d'attractivité identifiés dans l'étude du CNER.

Le CNER invite toutes les agences d'attractivité des collectivités à rejoindre son réseau et à participer à son prochain [forum DEV&CO](#) qui aura lieu les 18 et 19 novembre 2026.